Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
COMMUNE DE LA FERTE-VIDAME

ARRETE MUNICIPAL N°2025-26

Autorisation temporaire de stationnement d'un camion-toupie

21 rue Pauline

Le Maire de la Commune de La Ferté Vidame (Eure et Loir),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Voirie Routière et ses dispositions relatives à l'occupation temporaire du domaine public communal ;

Vu la demande formulée par Madame Maryse Le Guen, domiciliée au 21 rue Pauline, concernant le stationnement temporaire d'un camion-toupie pour une livraison de béton ;

Vu les besoins logistiques liés à l'intervention de l'entreprise POINT P Dreux, sise 25 rue d'Ethe Virton, 28100 Dreux ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser cette opération dans des conditions garantissant la sécurité des usagers et le respect du domaine public ;

ARRÊTE

Article 1 – Autorisation de stationnement

Madame Maryse Le Guen est autorisée à faire stationner, le lundi 23 juin 2025 de 8h00 à 10h00, un camion-toupie de l'entreprise POINT P Dreux sur le trottoir situé au droit du 21 rue Pauline à La Ferté-Vidame.

Article 2 – Conditions d'occupation

Le camion devra être stationné de manière à ne pas gêner la circulation sur la chaussée et à garantir la sécurité des piétons. Un passage piéton sécurisé devra être maintenu, ou à défaut, une signalisation visible devra être mise en place pour avertir les usagers.

Article 3 – Signalisation

L'entreprise intervenante est responsable de la mise en place d'une signalisation temporaire adaptée, pendant toute la durée de l'intervention.

Article 4 – Responsabilité

Toute détérioration du trottoir ou des abords du domaine public sera à la charge du demandeur ou de l'entreprise. Madame Le Guen et l'entreprise POINT P seront tenues responsables de tout dommage ou accident lié à l'opération.

Article 5 – Exécution

Le présent arrêté sera notifié à Madame Maryse Le Guen, à l'entreprise POINT P Dreux, aux services techniques municipaux et à la Gendarmerie de La Ferté-Vidame pour exécution.

A La Ferté-Vidame, le 18 juin 2025
Le Maire, Catherine STROH

MAIRIE DE LA FERTE-VIDAME